



Genève, le 27 juin 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Légère hausse des violences domestiques à Genève en 2022

En 2022, les infractions pénales pour violences domestiques ont augmenté de 3% par rapport à 2021. Le nombre de réquisitions de la police pour violences domestiques a atteint son plus haut niveau depuis 2010 et un nombre record de 109 mesures d'éloignement administratif ont été prononcées. Les résultats soulignent le caractère genré des violences, avec toujours pour principales victimes directes des femmes (81%) et pour auteurs des hommes (79%).

Pour la douzième année consécutive, l'Observatoire des violences domestiques présente les résultats du réseau de prise en charge des personnes concernées par les violences domestiques. Ces résultats, issus de la collaboration de treize entités (institutions privées et étatiques) sont, en outre, complétés par les statistiques policières.

La mise en œuvre de politiques de simplification administrative a fait drastiquement augmenter le nombre de mesures d'éloignement depuis plusieurs années. Ainsi, 109 mesures de ce type ont été prononcées en 2022, pour un total de 1200 jours d'éloignement. Ce sont les plus hautes valeurs depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les violences domestiques en 2005.

Les interventions de police continuent d'augmenter

S'agissant des infractions au Code pénal pour violences domestiques, leur hausse de +3% (1743 infractions) est nettement moins prononcée que celle des autres infractions pour violences (+14%). Cette légère augmentation fait écho au nombre plus élevé d'interventions de police observées en 2022 (789 réquisitions, en progression de 15% par rapport à 2021). La proportion d'infractions pour violences commises au sein de la famille, du ménage ou du couple reste ainsi stable, et près d'une violence sur deux (47,4%) a lieu dans la sphère domestique.

Le canton de Genève a en outre été le théâtre d'un homicide en 2022, qui relevait de la sphère privée, contre six homicides, dont quatre en lien avec des violences domestiques en 2021. A l'échelle suisse, parmi les 42 homicides recensés, 25 d'entre eux (soit 60%) relèvent de la sphère domestique.

La répartition femmes-hommes reste similaire en 2022 par rapport aux années précédentes. Parmi la population majeure, 81% des victimes directes sont des femmes et 79% des auteurs sont des hommes. Parmi la population mineure, 55% des victimes directes sont des filles et 45% sont des garçons. Les victimes mineures de violences sexuelles sont à 82% des filles et,

s'agissant des violences en couple de personnes de moins de 18 ans, 90% des victimes sont des filles.

Analyser le caractère genré des violences pour mieux les prévenir

Des recherches plus poussées sont nécessaires pour comprendre le rôle que joue le genre dans les différentes relations marquées par les violences, et ce y compris chez les jeunes. L'Etat dispose de moyens pour encourager ce type d'analyse approfondie avec, notamment, la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre), adoptée par le Grand Conseil en mars dernier.

"Il s'agit notamment d'améliorer et d'affiner la collecte de statistiques, également au niveau pénal", estime Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, "mais aussi de renforcer les programmes de prévention visant à lutter dès le plus jeune âge contre les stéréotypes de genre et les représentations qui font le terreau des violences."

Hébergement et accompagnement psychosocial

Pour la première fois dans cette édition, le rapport de l'Observatoire présente des chiffres relatifs aux prestations fournies aux personnes concernées par la violence domestiques. Ainsi, en 2022, les institutions participant à l'Observatoire ont effectué 5860 prises en charge. Parmi celles-ci, 66% sont des accompagnements psychosociaux ou éducatifs, 28% des interventions après une dénonciation, 8% des accompagnements psychothérapeutiques et 7% des hébergements pour victimes ou auteurs de violences.

Sur les 317 prestations d'hébergement pour les victimes de violences domestiques, 86% concernent des femmes et 14% des hommes.

Un long travail de sensibilisation

Le BPEV est l'organisme chargé de la coordination des actions en matière de lutte contre les violences domestiques. Depuis 2010, il a développé une campagne de sensibilisation aux violences domestiques auprès de la population genevoise, avec une ligne téléphonique unique dédiée aux violences domestiques (T. 0840 110 110).

La publication La violence domestique en chiffres, année 2022 est disponible en ligne.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 076 527 73 17 ou 079 416 84 10.*
- *Mme Emilie Flamand, directrice du bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences, DF, T. 022 388 74 50.*